



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-03-2026 /

Dossier complet le : 17-03-2026 /

N° d'enregistrement : 015354/KK P

1 Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN HANGAR AERONAUTIQUE POUR DE L'AVIATION VERTE AVEC PROLONGEMENT DU TAXIWAY

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE

Raison sociale

syndicat mixte de gestion de l'aerodrome

N° SIRET

20002734000021

Type de société (SA, SCI...)

Syndicats

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BRANET

Prénom(s)

Remi

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
8. On entend par « aérodrome » : un aérodrome qui correspond à la définition donnée par la convention de Chicago de 1944 constituant l'Organisation de l'aviation civile internationale (annexe 14)., 8A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit de programmer la construction d'un hotel d'entreprises (hangar aeronautique) et la prolongation de son taxiway pour y acceder. Le projet prévoit la demolition partielle et la restructuration d'un batiment existant avec une construction attenante. La construction envisagee est situee sur une zone enherbee et totalise une emprise au sol de 1229 m². Le batiment existant totalise une emprise au sol de 822m². La demolition partielle sera de 405m² et la restructuration sur 417m². L'emprise totale du projet (bati existant + construction) sera de 1684m² Pour acceder a cette construction, il est necessaire de prolonger le taxiway existant sur un lineaire de 152 metres, comprenant la surface d'accotement, le taxiway et l'aire de manoeuvre, pour un total de 4 807.10m². Il est egalement prevu l'amenagement d'un parking pour le personnel et les visiteurs, comprenant 20 places. Le projet est presente plus en detail dans les pieces annexes.

4.2 Objectifs du projet

- Developper l'activite economique de l'aeroport et rayonner a l'echelle de la region - Accueillir des activites industrielles « bord de pistes » diversifiees et complementaires Les objectifs du projet sont presentes plus en detail dans les pieces annexes. ce projet a deja fait l'objet d'une etude au cas par cas (dossier N°2024-013447), avant mise a jour du dimensionnement du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux ne necessitent pas de phasage particulier, etant donne que le batiment existant a demolir partiellement puis a restructurer sera non exploite au moment des travaux. La duree previsionnelle des travaux sera d'environ 12 mois. Le projet est presente plus en detail dans les pieces annexes.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le trafic prevu sur la voie de circulation des avions ou sur la voie de service desservant les parkings du personnel ou des visiteurs dependra de la societe qui s'y installera. A ce jour, la societe n'a pas ete retenue. Le projet est presente plus en detail dans les pieces annexes.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

dossier d'autorisation environnemental obtenu en 2013. Le present projet fera aussi d'objet d'une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise globale du projet Surface de plancher Terrain d'assiette	(1684, m²) (1526, m²) (754
Emprise taxiway + accotement Surface aire de manoeuvre	844, m²) (2112 , m²) (1684,70 , m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité : Place Rene Maret 32000 Auch
Code postal : 32000 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°36'7"E Lat. : 43°41'6"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :
Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Auch

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Au PLU en vigueur (modification simplifiée n°4 approuvée 08/04/2024) le projet est classe est ZONE UY qui correspond a une zone d'activites industrielles, artisanales et commerciales.

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet s'inscrit dans le PER qui a fait l'objet d'une autorisation (AP 2013178-0005) en date du 23 juin 2013. Le projet d'aménagement du nouvel hotel d'entreprises va modifier les surfaces actives mises en jeu sur l'aménagement du PER Aeronautique, zone sud. En effet, une partie des espaces, initialement prévus en espaces verts va être imperméabilisée. A contrario d'autres surfaces, comme celles déjà dédiées au taxiway ou à la future voie d'accès extérieure, resteront inchangées. Au bilan, le projet devrait conduire à imperméabiliser une surface supplémentaire d'environ 0,5859 ha et à devoir porter le dimensionnement du bassin de rétention à 669 m3 et un débit de fuite de 7,71 l/s.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche "Prairies et mares du bord de l'Arcon" (730030432) se localise à environ 1,3 km à l'est.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le PEB de l'aerodrome de Auch a ete valide en 2014. Compte tenu des trafics aeriens sur le site de l'aerodrome de Auch, les nuisances sonores y sont neanmoins limitees et que occasionnelles (decollage/atterrissage de certains types d'avions).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune d'Auch est concerne par un Plan de Prevention des Risques Retrait-Gonflement des Argiles (PPRrga) et un Plan de Prevention des Risques d'Inondation (PPRi).
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☒	☐	PPRrga approuve le 28 fevrier 2014 PPRi Approuve le 31 aout 2018
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☐	☒	
Dans une zone de repartition des eaux ?	☒	☐	La commune d'Auch, comme tout le departement du Gers, est classee en "zone de repartition des eaux" (ZRE) ce qui a notamment pour consequence de soumettre a autorisation tout prelevement superieur a 8 m3/h.
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet se localise en dehors du perimetre de protection eloigne du captage d'eau potable de la station "Le Rambert", commune de Roquelaure, perimetre eloigne qui concerne neanmoins la partie nord de l'aerodrome, comme toute la partie nord de la commune de Auch.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche est la ferme de Peypoc (inscrite au titre des monuments historiques) qui est localisee a 1 km a l'est du projet

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est localisé à moins de 7 km du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche est la ferme de Peypoc (inscrite au titre des monuments historiques) qui est localisée à 1 km à l'est du projet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement dans la ressource en eaux souterraines ou superficielles n'est prévu, que cela soit en phase de travaux, ou au cours de l'exploitation du projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune modification des conditions de circulation des eaux souterraines n'est attendue, que cela soit en phase de travaux ou d'exploitation, les terrassements étant très limités dans le cadre des travaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les travaux seront menés sans exhaussement de sol.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet d'hotel d'entreprise sera raccorde aux reseaux d'AEP et d'assainissement des eaux usees qui desservent le site de l'aerodrome de Auch. Compte tenu de la nature et de l'ampleur modeste du projet, les consommations et productions seront relativement limitees.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le pre-diagnostic ecologique realise dans le cadre du present projet par le bureau d'etudes CERMECO (rapport joint en annexe), ainsi que les etudes menees anterieurement sur le site de l'aerodrome (etudes SOE de 2010 et 2013) montrent que les terrains concernes par le projet ne presentent que des enjeux ecologiques faibles qui ne seront que peu perturbés par le projet.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est localise a moins de 7 km du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les terrains concernes par le projet sont exclusivement composees des espaces verts de l'aerodrome, prairies mesophiles regulierement entretenues par les services de l'aerodrome, sans usage particulier et a l'enjeu ecologique faible.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet se localise a l'ecart de la zone industrielle de Lamothe qui est placee dans le prolongement nord de l'aerodrome, soit a l'ecart du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet se localise dans un secteur concerne par le Plan de Prevention des Risques Retrait-Gonflement des Argiles (PPRrga) mais a l'ecart de la zone inondable du Gers inscrite au Plan de Prevention des Risques d'Inondation (PPRi). Le projet devra se conformer aux prescriptions du PPRrga.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet d'hotel d'entreprises sera raccorde au reseau d'assainissement des eaux usees qui dessert le site de l'aerodrome de Auch.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet d'hotel d'entreprises sera raccorde au reseau d'assainissement des eaux usees qui dessert le site de l'aerodrome de Auch.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La phase de chantier sera a l'origine de trafics de vehicules et de camions qui seront limites dans le temps et en intensite compte tenu des faibles surfaces et volumes mis en jeu par les travaux. L'exploitation du projet d'hotel d'entreprises sera a l'origine de trafics de vehicules et d'avions qui seront aussi limites en intensite compte tenu des faibles surfaces amenees (emprise construction de 1 330 m ² emprise du projet 1 684 m ² 30
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le chantier sera source de bruits limites dans le temps et en intensite. L'exploitation du projet d'hotel d'entreprises sera source de bruits limites en intensite compte tenu des faibles trafics attendus
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le PEB de l'aerodrome de Auch a ete valide en 2014 ; les nuisances sonores y sont neanmoins limitees et que occasionnelles compte tenu du trafic aerien de l'aerodrome
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les trafics engendres par les phases de chantier et d'exploitation du projet d'hotel d'entreprises seront sources d'emissions lumineuses limitees compte tenu des faibles trafics a priori attendus
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les terrains du projet sont localement et sporadiquement concernes par les lumieres des vehicules en circulation sur la RN21 placee environ 50 m a l'est.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	a phase de chantier sera a l'origine de rejets atmospheriques du fait des trafics de vehicules et de camions, rejets neanmoins limites dans le temps et en intensite compte tenu des faibles surfaces et volumes mis en jeu par les travaux. L'exploitation du projet d'hotel d'entreprises sera aussi a l'origine de rejets atmospheriques du fait des trafics de vehicules et d'avions qui seront aussi limites compte tenu des faibles surfaces
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales issues des surfaces amenees (toiture du batiment, taxiway, aire de manoeuvre, parkings, ..) seront collectees et raccordees aux ouvrages prevus sur ce secteur de l'aerodrome
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Conformement a l'arrete prefectoral en date du 23 juin 2013 (AP 2013178-0005) le bassin de retention des eaux pluviales sera raccorde au Gers par l'intermediaire d'une canalisation enteree

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Si l'exploitation du projet d'hotel d'entreprises devait etre a l'origine d'effluents industriels ou d'eaux residuaires, ceux-ci seront collectes et diriges vers le reseau d'assainissement de la zone industrielle de Lamothe apres signature d'une convention avec le gestionnaire du reseau.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase de chantier sera productrice de dechets issus du BTP (dechets non dangereux et dechets inertes) qui seront geres par chaque entreprise dans le respect des filieres locales de valorisation. L'exploitation du projet d'hotel d'entreprises pourra etre productrice de dechets qui seront alors geres par les differentes entreprises presentes sur le site dans le respect des filieres d'elimination de traitement ou de valorisation de dechets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'inscrit integralement sur le site meme de l'aerodrome de Auch-Lamothe qui accueille deja depuis de tres nombreuses annees plusieurs batiments et infrastructures de meme nature que le present projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans le Pole d'Excellence Rural (PER) aeronautique a ete cree en aout 2011 sur le site de l'aeroport de AUCH-GERS et qui a fait l'objet notamment en 2013 de plusieurs procedures et autorisations. Le projet s'inscrit aussi dans le perimetre de l'aerodrome de Auch-Lamothe qui est classe au PLU en vigueur en ZONE UY qui correspond a une zone d'activites industrielles,

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet s'inscrit dans le PER qui a fait l'objet d'une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (AP 2013178-0005) en date du 23 juin 2013. Le projet d'aménagement du nouvel hotel d'entreprises va modifier les surfaces actives mises en jeu sur l'aménagement du PER Aeronautique, zone sud. Au bilan, le projet devrait conduire a impermeabiliser une surface supplémentaire d'environ 0,5859 ha et a devoir porter le dimensionnement du bassin de retention a 669 m3 et un debit de fuite de 7,71 l/s.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour eviter et reduire les principaux impacts du projet, les mesures suivantes sont prevues : . impermeabilisation de la parcelle : gestion des eaux pluviales conformes aux preconisations de la DDT, limitation du debit de fuite et retention sur la parcelle . PPRI : implantation des batiments en dehors de la zone inondable . toiture adaptee a l'implantation de panneaux photovoltaiques

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit totalement dans la logique de développement du PER aéronautique de l'aéroport de AUCH-GERS et dans une zone ZONE UY du PLU qui correspond à une zone d'activités industrielles, artisanales et commerciales. Le projet ne sera pas de nature à modifier de façon ni substantielle ni notable les analyses et études qui ont été réalisées en 2013 dans le cadre de l'étude d'impact et de la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau. En effet le projet n'aura pas d'impact, que cela soit en termes de débits de fuite, exutoires au milieu aquatique, dispositifs de prévention contre les pollutions accidentelles ou chroniques, d'impacts sur la faune ou la flore, et au sens plus large en termes d'impact sur l'environnement. Les dernières expertises écologiques menées sur site montrent que les terrains présentent

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BRANET

Prénom Remi

Qualité du signataire President du syndicat mixte de l'aéroport d'Auch

À Auch

Fait le 17-03-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)